

RAPPORT SUR LE PREAVIS N°57/2015

COMPTES 2014

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le texte du préavis ainsi que les comptes nous ont été envoyés sur papier le 22 avril 2015 soit bien à temps, ce que la commission relève avec grande satisfaction.

La commission s'est réunie à 3 reprises :

- Lundi 4 mai, pour préparer les questions à la municipalité
- Lundi 18 mai avec Mme Michèle Gay Vallotton, municipale des finances, M Louis Savary, syndic et M. Christian Franco, boursier pour répondre aux questions de la commission
- Mardi 26 mai pour une séance de travail

Le rapport final a été approuvé par échange de courriels.

La commission des finances remercie la municipalité et le boursier pour leur disponibilité et leurs réponses. Elle a apprécié la nouvelle présentation des comptes.

La municipalité a fourni à la commission des finances les justificatifs pour le dépassement du poste 191.3185 "Etude du remplacement du programme de gestion communale".

Les points sur lesquels la commission souhaite plus particulièrement attirer l'attention du conseil sont les suivants :

- 1) Les rentrées d'impôts des personnes physiques sont en retrait par rapport à l'exercice 2013 et aussi par rapport aux prévisions du budget. Cette baisse est étonnante dans un contexte de croissance de la population. Son origine est à chercher dans la manière de fixer les acomptes. Jusqu'à 2013, les corrections lors des taxations définitives faisaient toujours apparaître une différence positive significative. Depuis cette année, ceci n'est plus le cas notamment car les augmentations de revenus sont faibles. Le montant perçu au titre des impôts sur les personnes physiques n'a pas baissé en soi mais il y a eu en quelque sorte un trop perçu jusqu'à ce jour dont la correction ne se fait sentir que maintenant.
- 2) La péréquation est nettement plus favorable à la commune que les années précédentes (notamment 2013 qui avait vu une forte augmentation en raison des rentrées exceptionnelles de 2012 comme indiqué dans le rapport sur les comptes 2013). On peut voir, sur le graphique annexé, à la fois une baisse de la contribution (chiffre 35) qui s'explique par des comptes moins favorables en 2013 et une hausse du retour (chiffre 45). La différence entre les 2 chiffres qui représente la contribution nette de la commune a diminué ainsi de près de 4 millions ce qui contrebalance la diminution des recettes et contribue fortement aux résultats enviables des comptes.

- 3) La marge d'autofinancement est donc fortement positive à Frs 4'129'093.-. Sa hausse s'explique comme indiqué dans le point précédent.
- 4) Les taxes forfaitaires liées aux ordures ménagères et déchets ont été fixées pour 3 ans, délai donné par la loi pour arriver à une situation stable. Le bilan sera fait dans une année. La commission relève l'effort de transparence des comptes liés à ce poste. La répartition effectuée est conforme à la législation (maximum 30%). Il est à noter que l'augmentation du compte 451.3199 est temporaire et résulte d'un rattrapage de la perception de la TVA (2 années au lieu d'une) due en raison de la couverture partielle des coûts de déchets par l'impôt.
- 5) L'endettement de la commune à fin 2014 (14,3 millions) est loin du plafond fixé à Frs. 30 millions même en tenant compte des investissements prévus. De ce fait et vu le taux des emprunts actuels, il serait peut-être pertinent d'avancer certains projets et de remettre sur la planche d'autres objets différés pour diverses raisons. Cependant, la commission propose qu'une telle démarche s'inscrive dans une vision d'ensemble de la commune à l'horizon 2025 qui verrait la population atteindre quelques 6000 habitants.

Conclusions

La commission a étudié en détail les comptes 2014. Elle a obtenu de la municipalité toutes les réponses à ses questions. Elle constate que les finances sont saines et que la municipalité maîtrise bien les dépenses courantes qui restent stables et planifie de manière prudente les investissements. A l'unanimité de ses membres, elle vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

- d'adopter les comptes tels que présentés
- de donner décharge à la commission de son mandat

Pour la commission des finances du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne,

Monsieur Amintore Savini, Président



Madame Martine Lob



Monsieur Jean-Paul Bruand



Monsieur Jean Ritter

Monsieur Jean-Dominique Decotignie, Rapporteur



35 REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES
45 PARTICIPATIONS, REMBOURSEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES

